

**Arrêté n° 2021 /G-24 complétant l'arrêté n° 2020 /G-148 fixant la liste des membres de jurys de concours et examens professionnels pour l'année 2021.**

**La Vice-Présidente,**

- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** l'arrêté n° 2020 /G-148 en date du 30 décembre 2020, fixant la liste des membres de jurys de concours et examens professionnels pour l'année 2021 ;

**ARRÊTE**

**Art. 1 :** Se rajoutent en tant que membres des jurys pour l'année 2021 :

M. Julien AUBEPART	Technicien– Collectivité Européenne d'Alsace
Mme Béatrice BULOU	Maire de Mundolsheim
M. Sami EL ALLALI	Adjoint administratif principal de 2ème classe, ville de Sultz, membre de la CAP C
Mme Magdalena FALANDYS	Adjoint technique, ville de Wittenheim
Mme Sandra GANEO-PICARD	Adjointe au Maire de la ville de Turckheim,
M. Laurent GEIS	Responsable du service technique de la ville de Saint-Louis
Mme Andrée GIOLAI	Directrice du service juridique et domanialité, ville de Saint-Louis
M. François JEHL	Maire d'Odratzheim
Mme Khoukha TOUTAOUI	Adjoint technique, commune de Wittenheim, membre de la CAP C
M. Gérald LAHSOK	Attaché Pal au Pays de Montbéliard ; Adjoint au Maire de Taillecourt
Mme Myriam MIKEC	Adjoint administratif Pal de 2ème classe, Brigades Vertes, membre de la CAP C.
M. François MULLER	Adjoint au Maire de Bergheim
Mme Isabelle PAGNACCO	Maire de Gundolsheim

M. ROUQUAIROL Nicolas	Directeur territorial / Directeur des sports à la mairie de Agde
Mme Stéphanie RUCH	Conseillère formation, antenne du CNFPT de Colmar,
M. Cédric STOCKY	Coordinateur service petite enfance, Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg
M. Pascal TURRI	Maire de Sierentz
M. Philippe VANNIER	Avocat général à la cour d'appel de Colmar

**Art. 2 :** Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié sur le site du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin,

Fait à Colmar, le 24 février 2021



Monique MARTIN  
Adjointe au Maire de Munster